

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81201312.6

51 Int. Cl.³: **A 47 B 88/06**

22 Date de dépôt: 26.11.81

43 Date de publication de la demande:
29.06.83 Bulletin 83/26

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Société Anonyme Compagnie Générale**
Belge des Isolants (COGEBI)
54, Chaussée de Charleroi
B-1060 Bruxelles (St. Gilles)(BE)

72 Inventeur: **Mormont, Daniel**
Avenue des Pagodes, 198
B-1020 Bruxelles(BE)

74 Mandataire: **Bossard, Franz et al,**
ACEC - Service des Brevets Boîte Postale 4
B-6000 Charleroi(BE)

54 **Tiroir a boîtier accessible latéralement.**

57 Un tiroir dont le boîtier accessible latéralement coulisse dans une logette est soutenu en haut et en bas par des languettes (6) coulissantes guidées, une le long de la paroi de base (1) et l'autre le long de la paroi supérieure (3) de la logette. Des pivots (8) solidaires de la paroi arrière du boîtier du tiroir sont engagés dans des rainures ou fentes (7) des dites languettes (6). Le mouvement des languettes et le mouvement des pivots (8) dans les rainures ou fentes des languettes est commandé par la traction ou la poussée exercées sur le tiroir et limité par des butées ou éperons (11) par rapport à la logette.

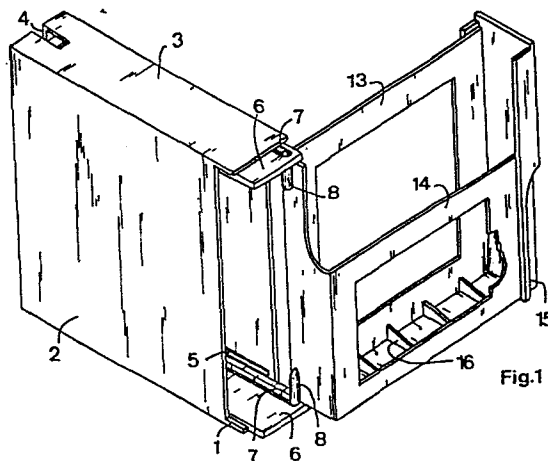


Fig.1

TIROIR A BOITIER ACCESSIBLE LATERALEMENT.

La présente invention a pour objet un tiroir dont le boîtier, accessible latéralement, coulisse dans un logement. L'invention est applicable en particulier à des tiroirs juxtaposés destinés au rangement de disques d'ordinateur. Il est important de pouvoir ranger un grand nombre de ces disques sur des surfaces au sol très faibles. Des tiroirs dont le boîtier est accessible du haut ne peuvent pas être envisagés au dessus d'une hauteur d'environ 1,2m au dessus du sol. Par contre, des tiroirs accessibles latéralement peuvent être utilisés jusqu'à une hauteur de 1,8 m du sol, mais il n'est pas possible de prévoir un accès uniforme d'un côté lorsque ces tiroirs sont disposés dans une niche ou dans une armoire profonde. En effet les tiroirs du côté extrême gauche de l'armoire doivent alors être accessibles à droite tandis que les tiroirs du côté droit doivent être accessible à gauche. Ceci est très gênant pour le classement, car les personnes qui se servent du classement désirent trouver les indications de classement toujours au même endroit et préfèrent un accès par l'avant obtenu par le pivotement toujours dans le même sens des tiroirs sortis.

L'invention a pour but de répondre à ces exigences au moyen de tiroirs qui peuvent être fabriqués à un prix faible notamment par moulage de matières plastiques.

L'invention est caractérisée en ce que le boîtier du tiroir est soutenu en haut et en bas par des languettes coulissantes guidées, une le long de la paroi de base et l'autre le long de la paroi supérieure de la logette, en ce que des pivots solidaires de la paroi arrière du boîtier du tiroir sont engagés dans des rainures ou fentes des dites languettes et en ce que le mouvement des languettes et le mouvement des pivots dans les rainures ou fentes des languettes est commandé par la traction ou la poussée exercées sur le tiroir et limité par des butées ou éperons par rapport à la logette.

L'invention est expliquée ci-dessous par rapport à un exemple d'une forme d'exécution en se référant au dessin annexé.

La figure 1 du dessin est une vue en perspective d'un tiroir sorti de sa logette et pivoté vers la droite. Les figures 2 et 3 sont des vues en coupe de la partie inférieure d'une logette. La figure 4 est une vue en coupe, en perspective d'une logette garnie de languettes.

A la figure 1 une logette pour un tiroir est composée d'une base 1, de deux parois latérales 2, d'une paroi supérieure 3 et d'une paroi arrière 4. Côté intérieur, les parois latérales 2 sont garnies de nervures 5 parallèles aux parois de base 1 et supérieure 3 distants de 1' épaisseur de languettes 6 de ces dernières parois et servant de guides à ces languettes 6. Chaque languette 6 comprend au moins une rainure ou fente 7 dans laquelle peut se déplacer un pivot 8 solidaire du tiroir. Les languettes 6 peuvent se déplacer entre deux positions limites montrées aux figures 2 et 3. Elles ont pour but de permettre le pivotement à angle droit des tiroirs même si les logettes sont assemblées entr'elles pour former des ensembles compacts d'un grand nombre de logettes dont les faces arrières occupent toutes un même plan.

La figure 2 montre la position d'une languette 6 inférieure lorsque le tiroir est fermé ce qui est figuré par la position de son pivot 8 dans le fond de la logette. Dans cette position, la languette 6 est poussée contre la paroi arrière 4 et une excroissance 9 de la languette s'encastre dans une fente 10 à l'arrière de la logette. Côté inférieur la languette 6 présente un éperon 11 destiné à servir de butée pour limiter le mouvement de la languette lorsque le tiroir est sorti. L'éperon 11 se déplace dans la fente 10 jusqu'à ce qu'il arrive contre l'arête d'extrémité avant de cette fente 10. Il va de soi que pour la languette supérieure cet éperon 11 se trouve au dessus de la languette 6 (figure 4).

Lorsqu'on tire sur le tiroir pour le sortir de la logette, les pivots 8 se déplacent dans les rainures ou fentes 7 jusqu'à l'extrémité avant de celles-ci où des moyens d'immobilisation temporaires pour les pivots 8 sont prévus, par exemple sous forme de crochets élastiques 12. Ces crochets sont escamotables sous l'effet d'une force de traction ou de poussée exercée sur les tiroirs en les tirant hors de la logette ou en les rentrant dans la logette.

Le tiroir comprend de préférence des parois latérales 13 et 14 évidées et une paroi avant munie de rétrécissements latéraux inférieurs 15 servant à la préhension. Ces rétrécissements 15 permettent de saisir chaque tiroir avec les bouts des doigts même si à gauche et à droite d'autres logettes garni de tiroirs sont juxtaposées. Dans le fond de chaque tiroir des nervures 16 sont prévues, de préférence inclinées vers la paroi latérale gauche 14 qui devient, après pivotement, la paroi

avant. L'inclinaison de ces nervures 16 est suffisamment forte pour que des enveloppes contenant par exemple des disques pour un ordinateur soient toujours serrées contre cette paroi 14 gauche ou avant qui ne présente qu'une fraction de la hauteur des enveloppes. On évite ainsi
5 qu'une enveloppe à disque puisse gêner le mouvement de rentrée du tiroir dans la logette en se penchant hors du tiroir au dessus de la paroi 14. Un autre avantage de ces nervures inclinées consiste dans le fait qu'il est possible de compter facilement les enveloppes, même si le tiroir se trouve au dessus du niveau des yeux. D'autre part, les enveloppes à dis-
10 ques ne s'appuient jamais sur la poussière du fond du boîtier.

Dans le but de limiter à un minimum le nombre de pièces moulées, les languettes 6 sont de forme parfaitement symétrique (fig.4). Ainsi, chaque languette 6 présente deux rainures ou fentes 7 bien qu'une des deux seulement abrite un des pivots 8 du tiroir.

15 Lorsque le tiroir est sorti (fig.3), il exerce un couple sur ses pivots 8 qui du côté supérieur tend à sortir la languette 6 supérieure et qui du côté inférieur tend à faire rentrer la languette 6 inférieure. Il n'y a pas de problème pour la languette 6 supérieure retenue par l'éperon 11; par contre pour retenir la languette 6 inférieure, une cam-
20 brure 17 terminée par un talon 18 à arête vive est prévue à la partie inférieure de celle-ci. Le talon 18 saute devant l'arête avant de la paroi de base 1 dès que la languette 6 inférieure atteint sa position extrême avant. L'encliquetage ainsi réalisé se rompt automatiquement au moment où le tiroir rentre en appuyant sur les parties de la languet-
25 te qui se trouvent en arrière de la cambrure 17. A ce moment la languette 6 peut retourner dans sa position de départ.

Les parois latérales 2 ainsi que les parois de base 1 et supérieu-
re 3 des logettes peuvent être équipées de nervures d'assemblage exté-
rieures, non représentées, dont par exemple la section est de forme trapé-
30 zoïdale sur au moins une partie de leur longueur afin de permettre la constitution de blocs assemblés d'un grand nombre de logettes.

D'un tel assemblage, il est possible de retirer temporairement une logette avec son tiroir sans que le vide laissé change de forme ou de dimension. Au retour de la logette, elle peut être réinsérée sans
35 difficultés à la place qui lui est attribuée.

REVENDICATIONS

1. Tiroir dont le boîtier accessible latéralement coulisse dans une logette,
caractérisé en ce qu'il est soutenu en haut et en bas par des languettes (6) coulissantes guidées, une le long de la paroi de base (1) et l'autre le long de la paroi supérieure (3) de la logette, en ce que des pivots (8) solidaires de la paroi arrière du boîtier du tiroir sont engagés dans des rainures ou fentes (7) des dites languettes (6) et en ce que le mouvement des languettes et le mouvement des pivots (8) dans les rainures ou fentes des languettes est commandé par la traction ou la poussée exercées sur le tiroir et limité par des butées ou éperons (11) par rapport à la logette.
2. Tiroir suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les fentes ou rainures (7) de languettes (6) présentent à leur extrémité avant des organes (12) d'immobilisation temporaire des pivots.
3. Tiroir suivant une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les languettes présentent une cambrure (17) et un talon (18) agencé pour sauter devant l'arête avant de la paroi de base (1).
4. Tiroir suivant une des revendications précédentes caractérisé en ce que le boîtier comprend des nervures sur sa paroi de base et en ce que ces nervures (16) sont inclinées vers la paroi latérale (14) qui ne mesure qu'une fraction de la hauteur de l'enveloppe qu'elle doit abriter.
5. Tiroir suivant une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est inséré dans une logette munie de nervures d'assemblage extérieures permettant la constitution de blocs assemblés d'un grand nombre de logettes.

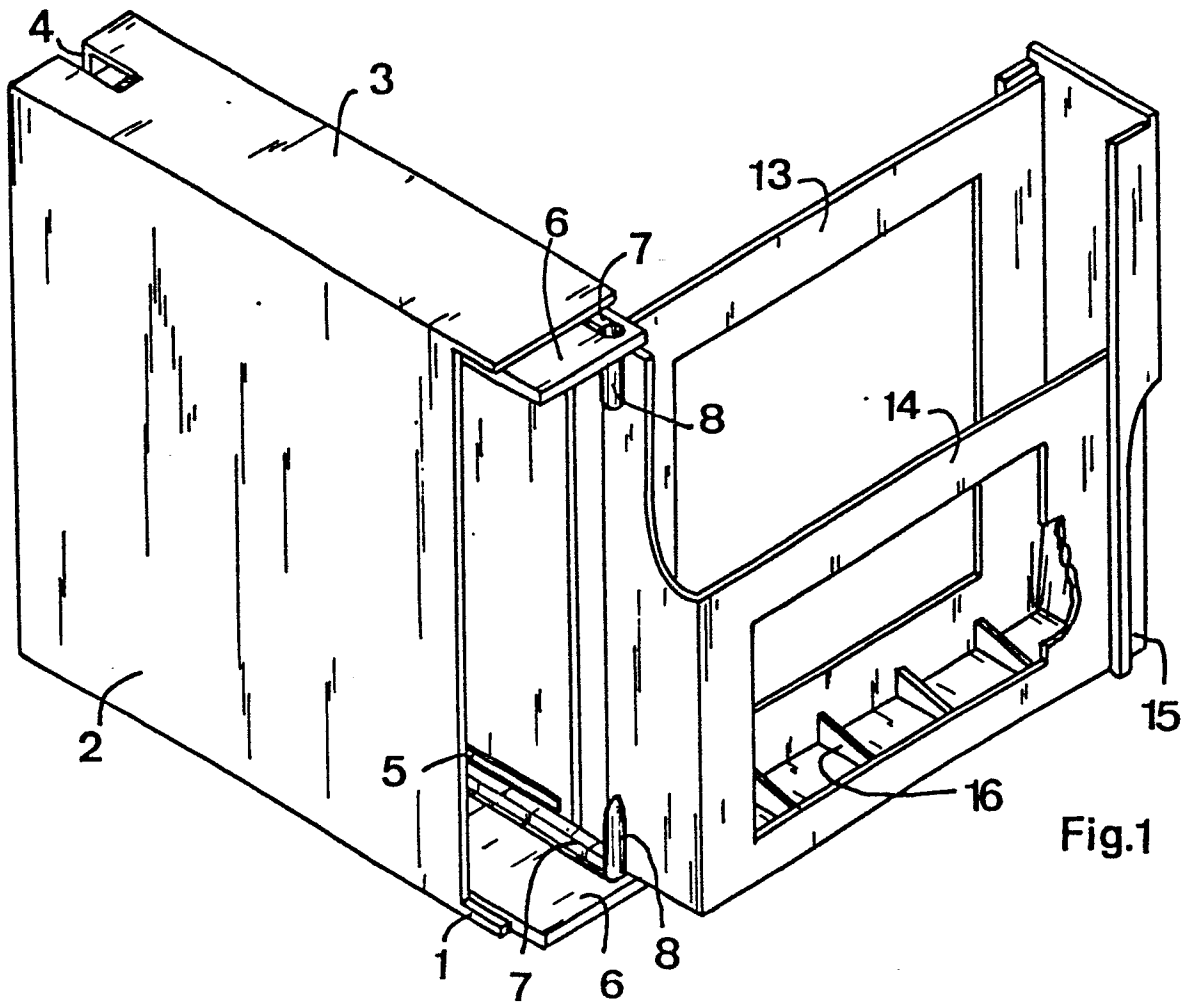


Fig.1

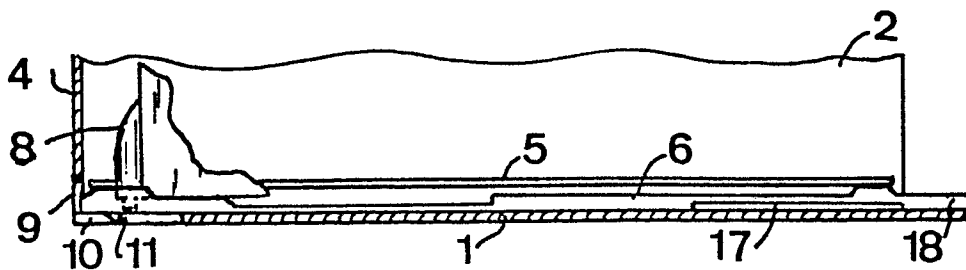


Fig.2

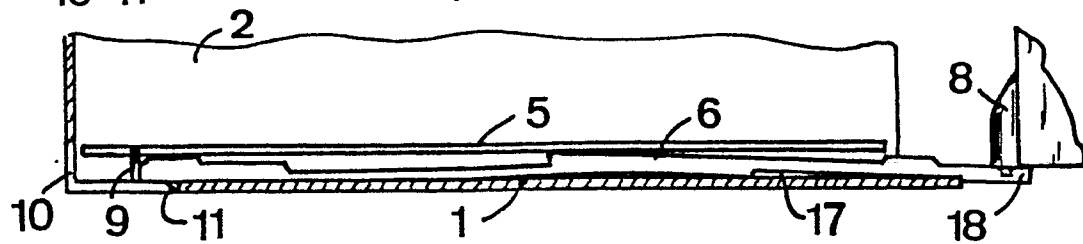


Fig.3

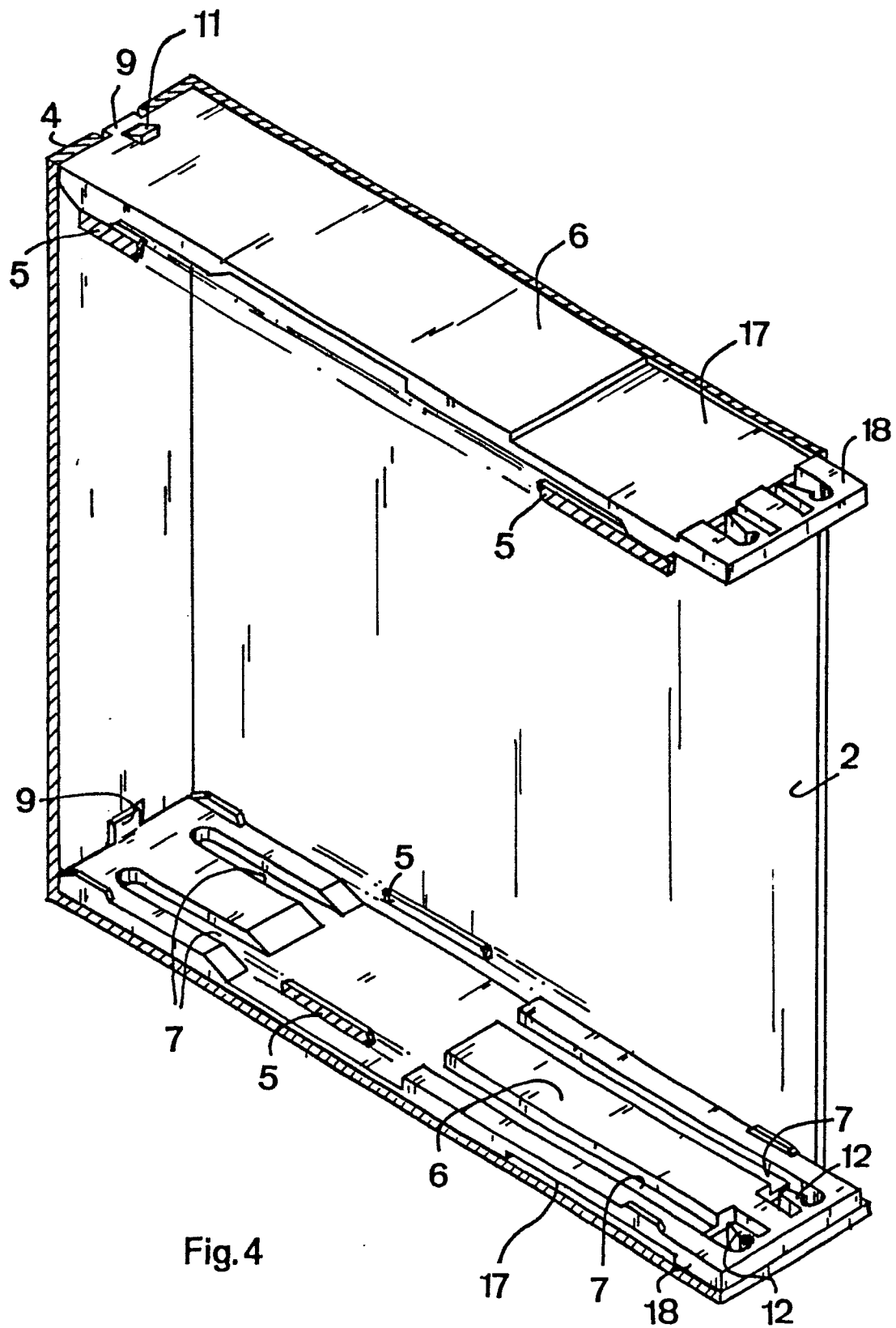


Fig.4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0082219

Numéro de la demande

EP 81 20 1312

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	DE - A - 2 729 547 (BITZ) * Page 3, lignes 16-25; revendication 2; figures *	3	A 47 B
	--		
A	CH - A - 299 319 (KABLE)		
	--		
A	BE - A - 702 444 (SCHMIDT) * Revendications 1-5; figures 6-9 *		
	--		
A	DE - A - 2 056 851 (BARROW) * Page 5, lignes 26-30; page 6, lignes 1-8; revendications 1-3; figures 1,2 *		

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 47 B G 11 B E 06 B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		15-06-1982	VAN WESTENBRUGGE
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	